

Mémoire du MEAC au BAPE sur le projet de réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard

Présentation de l’auteur du mémoire

Le comité citoyen Mobilisation environnementale Ahuntsic-Cartierville (le MEAC) est formé de résidents de l’arrondissement Ahuntsic-Cartierville, à Montréal. Il a été fondé en juillet 2015 pour s’opposer à l’implantation du pipeline Énergie Est. Très vite, et en parallèle à l’opposition au pipeline, les membres du MEAC ont désiré s’impliquer dans la vie de leur quartier en développant des initiatives visant un mieux-être environnemental de la ville. Ils ont, par exemple, fait des pressions sur les élus de leur arrondissement afin que soit déployé un réseau de pistes cyclables et ont mis en place un service de récupération de nourriture pour redistribution auprès d’organismes locaux.

Le projet de réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard

Selon les informations disponibles, le projet à l’étude découle de la nécessité de garantir la stabilité du mur de soutènement adjacent au barrage Simon-Sicard qui a été construit en 1929. Ces travaux sont nécessaires pour assurer la sécurité et tempérer les effets des inondations relativement fréquentes dans le secteur. La solution retenue actuellement consiste à mettre en place un remblai d’enrochement à l’amont du mur de béton afin de le stabiliser et de le protéger pour assurer la pérennité de l’ouvrage.

La position du MEAC sur l’état actuel du projet

Le MEAC salue les efforts déployés par Hydro-Québec depuis le début du dossier pour augmenter l’acceptabilité sociale du projet et accommoder les citoyens, notamment en végétalisant ses aménagements. Il pense cependant qu’il ne serait pas opportun de s’arrêter en si bon chemin et qu’il faudrait éviter de faire de ces travaux une occasion manquée de permettre aux citoyens – surtout les moins nantis – d’avoir accès à l’eau.

L’espace de terrain gagné sur la rivière par les travaux de remblayage offre une occasion unique d’aménager un sentier piétonnier continu, végétalisé et universellement accessible. C’est une question de justice sociale. Le sentier que nous requérons n’est que le prolongement logique de la promenade publique déjà existante sur le barrage Simon-Sicard. Le parcours riverain projeté

relierait deux espaces verts municipaux, soit le parc Louis-Hébert et le parc-nature de l'Île-de-La-Visitation, l'un des grands parcs les plus fréquentés de Montréal.

Selon l'organisme Fondation-Rivières, ce serait 98% des berges des cours d'eau situés dans le sud du Québec qui seraient privatisées. Par conséquent, bien que Montréal soit une île, ce sont seulement une poignée de propriétaires privés qui peuvent jouir de la rive et de tout ce qui y est associé : sports nautiques, paysages, fraîcheur accrue lors des chaleurs estivales. Les citoyens ordinaires ne peuvent pas profiter des berges et des cours d'eau montréalais, sauf à quelques endroits. Or, le contact fréquent avec la nature diminue le stress et la dépression chez les gens et augmente chez tout un chacun le désir de protéger l'environnement. Le contact avec l'eau devient donc une question d'équité et de justice sociale. On peut même lier cet enjeu à la transition socio-énergétique. Le but de cette transition est d'être le plus possible ancrée dans la justice sociale. On veut ainsi éviter de faire porter aux classes les moins fortunées le poids des bouleversements climatiques alors qu'elles ne sont qu'à la source d'une fraction des émissions de GES. Les changements afférents à la transition ne se limitent pas à la substitution d'énergie renouvelable aux énergies fossiles, mais portent sur un effort collectif visant à tempérer les effets délétères des changements climatiques pour tous. Un accès à l'eau pour tous entre directement dans cette visée.

En droit des biens, l'eau fait partie des choses communes qui sont hors commerce parce qu'elles sont d'utilité publique. Sans donner le même statut aux berges, on peut néanmoins en comprendre la valeur du point de vue social et souhaiter qu'elles ne soient pas inaccessibles à l'ensemble des citoyennes et citoyens. Quel est le lien de tout cela avec le projet à l'étude? Tout simplement le fait que les travaux d'Hydro-Québec pourraient permettre l'aménagement d'un sentier pédestre continu qui donne accès à l'eau, et ce, sur un segment de 1,3 kilomètre. Construire un remblai qui permettrait à la Ville de Montréal d'aménager un corridor urbain correspondrait aux désirs des citoyens, sans hausse de coûts majeurs pour Hydro-Québec.

Certes, des enjeux de sécurité ont été soulevés par Hydro-Québec lors des rencontres du BAPE au regard de la création d'un sentier sur les aménagements. Or, on retrouve à plusieurs endroits des arrangements de ce type (sentiers sur des enrochements), comme la placette à Fort-Lorette qu'Hydro-Québec a aménagée en novembre 2023 en partie sur son terrain en abaissant son enrochement, ce qui a permis un passage continu sur les berges sur plus d'une dizaine de mètres de long. Il y a donc moyen de concilier sécurité et accès à l'eau. Nous craignons que les enjeux de

sécurité invoqués par la société d'État ne servent de prétexte pour refuser tout compromis possible sur la question du sentier.

D'autant plus que 95% des propriétaires dont les biens-fonds jouxtent la rive sont institutionnels sur le territoire concerné. Les propriétaires réfractaires au projet sont peu nombreux et la construction du passage sur l'enrochement diminuerait de beaucoup les enjeux et les coûts liés à toute expropriation.

Les travaux prévus génèrent leur lot de pertes, surtout au niveau de la coupe d'arbres matures au parc Louis-Hébert, dont des peupliers deltoïdes centenaires. Elles sont comblées en partie, mais la construction du chemin contribuerait à atténuer encore davantage le préjudice.

Nous rappelons qu'il n'y a pas encore si longtemps, des représentants de tous les ordres de gouvernement avaient témoigné leur appui au projet de sentier pédestre le long des berges, y compris les députés fédéral et provincial.

Le MEAC soutient les efforts déployés afin de préserver les espèces touchées par les travaux, mais ne pense pas qu'un sentier compromettrait leur bien-être, surtout que les travaux pour faire le passage seraient de toute manière effectués de façon contiguë avec les travaux déjà prévus. Les perturbations sur les espèces ne devraient pas être significativement plus élevées que le sentier soit bâti ou pas.

Les membres et les sympathisants du MEAC s'attendent à ce que la Ville de Montréal et Hydro-Québec collaborent sur la question du sentier pédestre pour trouver la solution qui sera la plus favorable aux citoyens, sans présenter de contraintes excessives. Certes, Hydro-Québec s'engage à verser 1,2 million à l'arrondissement après les travaux, mais cette somme ne sera pas suffisante pour faire le passage si les travaux ne sont pas effectués avec cet objectif en tête, d'où le besoin de collaboration dès l'amorce du projet.

Finalement, le MEAC privilégie un sentier continu, mais verrait d'un bon œil tout aménagement partiel qui permettrait d'augmenter l'accès de la population aux rives. Soulignons que le secteur abrite plusieurs groupes vulnérables qui profiteraient grandement d'un accès à l'eau. Ainsi, l'on compte des résidences pour personnes âgées dans le coin.

Trancher en faveur d'une promenade riveraine serait un pas en faveur d'un futur plus équitable, plus sain et plus juste. Ce serait donner corps au principe selon lequel les droits ne sont pas que

l'apanage des plus fortunés, que le droit d'accès à l'eau d'un citoyen n'est pas proportionnel au poids de son portefeuille et que l'on protégerait de cette façon les intérêts des plus vulnérables de notre société. C'est cet idéal social que défend le MEAC et qu'il cherche à concrétiser.

Nous vous remercions de bien considérer nos arguments dans votre décision.

signé par : Frédérique Bertrand-Le Borgne au nom du comité citoyen Mobilisation environnementale Ahuntsic-Cartierville (le MEAC)